

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 03 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le trois juillet à dix-sept heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. Olivier COURSAULT, Maire de la commune de Froberville.

Etaient présents :

M. Olivier COURSAULT, Maire, M. Daniel HURE, Mme Jocelyne MARAIS, M. Cédric DUBOCAGE, Maires-Adjointes, Mme Delphine SIMON, M. Maurice DUBOSC, Mme Christel LETHUILLIER, M. Jonathan COUSTHAM, M. Didier BOSSUYT, Conseillers Municipaux

Excusée représentée : Mme Caroline DECULTOT donne procuration à M. COURSAULT Olivier

Excusés non représentés : M. Gérard LEJEUNE et Mme Hélène MOREL

Désignation du secrétaire de séance :

M. Jonathan COUSTHAM est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière séance en date du 08 avril 2024 qui est approuvé à l'unanimité

TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE 2024/2025

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal, d'augmenter à compter du 1^{ER} septembre 2024, le tarif du repas du restaurant scolaire de 3.00 % selon l'indice des prix à la consommation ce qui porterait le prix du repas à 3,91 € au lieu de 3,80 € pour les primaires et à 3.65 € au lieu de 3.55 € les maternelles.

Après discussion et vote (10 pour, 0 contre et 0 abstention), le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif du repas du restaurant scolaire et de le porter à 3,80 € pour les primaires et à 3.55 € pour les maternelles à partir du 1^{er} septembre 2024.

PRIX DE LA GARDERIE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal, d'augmenter les tarifs de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 de 3.00 % selon l'indice des prix à la consommation soit :

Garderie du matin :

- 1,90 € au lieu de 1,85 € pour 1h20 pour un enfant inscrit à la journée
- Forfait : 5,70 € au lieu de 5,55 € par semaine de 4 jours pour un enfant inscrit à la semaine

Garderie du soir 1h15 :

- 1,90 € au lieu de 1,85 € pour 1h15 et par jour pour un enfant inscrit à la journée
- Forfait : 5,70 € au lieu de 5,55 € par semaine de 4 jours pour un enfant inscrit à la

semaine

Garderie du soir 2h30 :

- 3,81€ au lieu de 3,70 € pour 2h00 pour un enfant inscrit à la semaine
- Forfait : 11.43 € au lieu de 11.10 € par semaine de 4 jours pour un enfant inscrit à la semaine

Après discussion et vote (10 pour, 0 contre et 0 abstention), le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de la garderie comme indiqués ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal le renouvellement du contrat de travail de Madame ROUSSEL Céline, adjoint technique contractuelle pour une année pour une durée hebdomadaire de 18/35ème

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat de travail de Madame ROUSSEL Céline d'une année soit du 01 septembre 2024 au 31 août 2025.

D'autre part, M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que, suite à l'annonce parue à la bourse de l'emploi du Centre de Gestion, pour le recrutement d'un adjoint technique en remplacement de Monsieur FREVAL Jean-Luc parti en retraite, aucun recrutement a été réalisé.

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal de prendre une personne pendant l'arrêt de travail de Monsieur BALLANDONNE Benoist en espaces verts pendant les mois d'août et septembre

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

M. Cédric DUBOCAGE, Adjoint au Maire, donne le compte rendu du conseil d'école en date du 18 juin 2024.

Avec 100 élèves à la rentrée prochaine, il n'y aura pas de fermeture de classe.

Les enseignants demandent la possibilité de décaler d'une demi-heure le ménage le soir. Après discussion, le Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable à leur demande.

DEROGATION ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que la dérogation concernant l'organisation du temps scolaire qui avait été accordée conformément à l'article D521.12 du code de l'éducation permettant de répartir les enseignements sur huit demi-journées par semaine arrive à échéance en septembre 2024 et propose le prolongement de cette dérogation pour trois ans.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de demander le prolongement de cette dérogation pour trois ans.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal de verser une subvention

exceptionnelle à la coopérative scolaire pour financer une partie du transport de leur voyage scolaire (Sortie Jumièges) soit la somme de 858.90 €.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de 858.90 €

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET VIDEOPROJECTEURS ECOLE

M. Cédric DUBOCAGE, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur HAMEL, référent informatique de l'Education Nationale concernant le projet d'installation d'ordinateurs dans la bibliothèque et les besoins en matériel informatique dans les classes.

M. Hamel conseille l'achat d'Espace Numérique Interactifs (ENI) à la place des vidéoprojecteurs, au moins un ordinateur par classe ainsi qu'un lot de tablettes (15 pour 4 classes, tablettes offertes par l'Inspection Académique). Les ENI seraient positionnés à la place des tableaux actuels en gardant 2 panneaux latéraux mobiles.

Pour l'installation d'ordinateurs dans la bibliothèque actuelle, M. Hamel déconseille la réalisation d'une salle informatique. Ce n'est plus préconisé.

De ce fait, la bibliothèque municipale va devenir une bibliothèque d'école. Un tri des livres sera fait et il faudra acheter du mobilier pour celle-ci.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque d'école ainsi que l'achat d'ENI.

EMPRUNT ECLAIRAGE PUBLIC

Pour financer l'éclairage public, M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal de réaliser un emprunt auprès du Crédit Agricole, par l'intermédiaire du SDE76, d'une durée de 10 ans du montant total des travaux soit 99 885.76 €

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole d'une durée de 10 ans.

CHAUDIERE ECOLE

M. Olivier COURSAULT, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de changer la chaudière gaz du groupe scolaire qui devient vétuste (30 ans).

Plusieurs entreprises ont été contactées. Le choix du remplacement de la chaudière se porte sur une pompe à chaleur AIR EAU pour un montant approximatif de 70 000.00 € HT.

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de remplacer la chaudière gaz par une pompe à chaleur AIR EAU et autorise Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du département, de la DDTR et du Fonds Vert.

FOND AIDE AUX JEUNES

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal le renouvellement du Fond d'Aide aux Jeunes. Le coût est de 903.64 € (0.23 € X 1189 habitants)

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du FAJ.

DECISION MODIFICATIVE

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

En Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 023 : - 6499.70 €

Chapitre 042 Article 681 : + 6499.70 €

En Investissement :

Recettes :

Chapitre 021 : - 6 499.70 €

Chapitre 040 Article 2804181 : + 4 662.70 €

Chapitre 040 Article 28046 : + 1 837.00 €

Chapitre 040 Article 13258 Opération 317 : + 1.00 €

Dépenses :

Chapitre 20 Article 2158 Opération 254 : + 1.00 €

Après discussion et à l'unanimité des Présents, le Conseil Municipal donne son accord pour la DM ci-dessus .

TARIFICATION VAISSELLE SALLES

M. Olivier COURSAULT, Maire, propose au Conseil Municipal les tarifs de facturation en cas de vaisselle cassée lors des locations de la salle Léonard de Vinci ou de la salle Côte d'Albâtre soit :

Tarifs de la vaisselle salle Léonard de Vinci :

ARTICLES	PRIX A L'UNITE
Verres Vin Touraine 19 CL N°03	1.47 €
Verres Eau Touraine 24 CL N°02	1.61 €
Coupes Sorbet 22CL	1.61 €
Flûtes	1.11 €
Chopes Island sans pied	0.65 €
Tasses Arcoroc 14 CL	1.10 €
Ass. Arcoroc Plates 235	3.10 €
Ass. Arcoroc Creuses 226	3.10 €
Ass Arcoroc à dessert 193	2.55 €
Cruches Arc 1L	2.26 €
Sous-Tasses	0.92 €
Fourchettes Contour	1.32 €
Cuillères Contour	1.32 €
Cuillères à café Contour	0.75 €
Couteaux table Contour	2.38 €
Salières Poivrières Facette	2.11 €
Moutardiers Facette	3.21 €

ARTICLES	PRIX A L'UNITE
Sécateur volaille	45.04 €
Ciseaux poisson	53.58 €
Ouvre boîte	9.97 €
Eplucheur Econome	1.25 €
Couteaux office	0.97 €
Couteau pain	5.35 €
Fourchette viande	9.46 €
Couteau Boucher 30	22.77 €
Bacs inox	53.81 €
Planche à découper	32 €
Plat gigot 50	16.43 €
Plat poisson 60	16.91 €
Plat gratin	13.77 €
Passoire aluminium 24	17.40 €
Passoire aluminium 24	23.61 €
pelle à tarte	11.55 €
Cuillère côté	7.87 €

Corbeille à pain inox L26	4.99 €
Plats à fromage D33	5.36 €
Saladiers Aspen (27)	4.62 €
Bols oignons tête de lion D 13	3.26 €
Ramequins D 9	0.52 €
Faitout 28	46.47 €
Marmite 40	138.00 €
Cuiller pot 12	8.56 €
Fouet 40	9.54 €
Passoire chin 20	26.92 €
Plateau service marron	15.07 €
Couteau limonadier	5.95 €
Spatule 40	5.86 €

Louche D8	7.15 €
Cuillère Glaçon	2.13 €
Portionneuse glace	15.40 €
Tire-bouchon	
Essoreuse à salade	23.65 €
Vase	
Carafe inox	
Plaques échelle pâtis	
Couverture anti-feu	198.18 €
Grilles réchaud	
Grilles frigo gris	
Grilles chambre froide	
Grille dans chaque four	

Tarifs de la vaisselle Côte d'Albâtre :

Article	Prix à l'unité
Verres à vin Savoie 19 cl	2.62 €
Verres à eau Savoie 24 cl	2.79 €
Flûtes Savoie 17 cl	2.79 €
Verres Iceland 22 cl	1.85 €
Assiettes à dessert D195	5.55 €
Tasses à café	
Tasses à thé	
Assiettes plates D 235	6.05 €
Cuillères à café Coraline	0.80 €
Fourchettes Coraline	1.45 €
Couteaux Coraline	2.55 €
Cuillères Coraline	1.45 €
Couteau pain	8.23 €
Couteau office	2.95 €
Corbeilles à pain	15.12 €
Micro-onde	
Cafetière	
Bouilloire	17.90 €
Cruches à eau	
Vases	

Article	Prix à l'unité
Essoreuse à salade	9.00 €
Cuvette	2.50 €
Plateaux	
Planche à découper	10.00 €
Plats à rebord en verre 1.1 L	8.00 €
Plats à rebord en verre 1.5 L	11.00 €
Saladier inox D.30	7.00 €
Saladier inox D.28	4.50 €
couverts à salade	4.00 €
Tire-Bouchon	
pelles à tarte	3.00 €
range-couverts	10.00 €
rallonge micro-onde	6.00 €
ciseaux	3.49 €
ciseaux	4.99 €
Plateaux en verre	
Saladier en verre D.23	4.20 €
Saladier en verre D.20	6.00 €
Couteau limonadier	

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour cette tarification de la vaisselle des salles Léonard de Vinci et Côte d'Albâtre.

VIDEOPROTECTION

Suite à la réunion du Conseil Municipal en date du, M. Cédric DUBOCAGE, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal deux choix pour la vidéoprotection soit :

- Location : 543.00 € HT par mois par caméra sur 63 mois
- Achat : 6 caméras et 1 relai radio et 1 alarme intrusion pour un montant de 28 093.75 €

Après discussion et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal choisit l'achat de caméras et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au département et la DETR

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 h 25